

Paris, le 19 mars 2015

Monsieur le Président,

La commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale organise, le mercredi 17 juin 2015, en lien avec la commission des Affaires économiques et avec la commission des Affaires étrangères, une rencontre interparlementaire consacrée à la politique commerciale de l'Union européenne et, notamment, aux négociations en cours avec les Etats-Unis (TTIP), le Canada (CETA) et au sein de l'OMC (cycle de Doha).

Je souhaite vous inviter à participer à cette rencontre, qui a vocation à réunir les Présidentes et Présidents, ou leur représentant, des commissions chargées des affaires européennes et de celles chargées du commerce international des vingt-huit Etats-membres, ainsi que des représentants de la Commission du commerce international du Parlement européen.

La rencontre, qui se tiendra le 17 juin 2015 de 9 heures 30 à 13 heures 15 à l'Assemblée nationale (salle Lamartine, 101 rue de l'Université 75007 Paris), portera sur les enjeux de ces négociations commerciales. Ils concernent directement les parlements nationaux, du fait de leurs conséquences potentielles pour les Etats et les citoyens européens, ainsi que l'ensemble des partenaires socio-économiques. Il m'apparaît donc important que les parlements puissent se réunir pour débattre de leurs positions respectives en réponse aux deux questions principales suivantes :

- *Accords commerciaux : quels risques et comment les conjurer ?* Pourront être évoqués à ce titre, notamment, les préférences collectives des Européens ainsi que la question du mécanisme de règlement des différends et le risque qu'il constitue quant à la capacité des Etats à définir librement leurs choix de politiques publiques. Ce sera l'objet de la première réunion, de 9h30 à 11h15 ;

.../...

Monsieur Paulo MOTA PINTO  
Président de la Commission des affaires européennes  
Assemblée de la République  
1249-068 LISBONNE  
Portugal

- *Accords commerciaux : une chance, pour qui et à quelles conditions ?* Pourront être notamment évoquées les retombées économiques potentielles de ces accords et discutés l'engagement de l'Union européenne pour les accords bilatéraux, plutôt que de passer par des accords multilatéraux, ainsi que la cohérence de ces accords avec les autres politiques de l'Union européenne, en particulier la politique de développement. Ce sera l'objet de la seconde réunion, de 11h30 à 13h15.

Un déjeuner clôturera notre rencontre à partir de 13h30.

Les réunions se dérouleront en français et en anglais (des installations techniques de traduction simultanée seront disponibles pour quatre autres langues, en fonction des demandes qui seront présentées).

Je vous remercie par avance de bien vouloir confirmer votre présence, ou celle de votre représentant, avant le mercredi 15 avril 2015 auprès du secrétariat de la Commission des affaires européenne, par mail à l'adresse suivante : [secretariat-commission-ue@assemblee-nationale.fr](mailto:secretariat-commission-ue@assemblee-nationale.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

Secrétariat de la commission des Affaires européennes  
Assemblée nationale  
33 rue Saint Dominique  
75007 Paris  
France

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma meilleure considération.



Danielle AUROI